



Saint-Luc-de-Bellechasse, le 16 décembre 2010

276

DA25

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de : Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice des communications

Objet : Dépôt du document Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes, État des lieux de la filière éolienne, préparé par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

N/Réf. : 605613

Madame,

Lors de la cinquième séance de la première partie de l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ayant eu lieu le 15 décembre 2010, M. Martin Meunier de la firme SNC-Lavalin Environnement a fait référence à une étude de l'AFSSET¹ en réponse à une question sur les effets possibles des infrasons produits par les éoliennes sur la santé.

Veillez trouver ce document en pièce-jointe à la présente.

Nous vous référons à la conclusion de ce document, à la page 15, qui souligne que les émissions sonores des éoliennes ne portent pas atteinte à la santé, sur différents aspects, dont notamment les infrasons.

¹ Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes, État des lieux de la filière éolienne, Propositions pour la mise en œuvre de la procédure d'implantation, Avis de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), mars 2008.

Veillez agréer, Madame, nos salutations les plus cordiales.

**SNC-Lavalin inc.,
Division Environnement**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Vertefeuille', written in a cursive style.

Steve Vertefeuille, B. Sc. géomorphologue
Directeur des projets éoliens

p.j. : Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes, État des lieux de la filière éolienne,
Propositions pour la mise en œuvre de la procédure d'implantation, Avis de l'AFSSET
(Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), mars 2008.